



Réunion d'informations sur les travaux de la Cité L'avis des agents ? Pour quoi faire !!! Une concertation est nécessaire pour la préservation de nos conditions de travail.

Le préfet a réuni les agents de la cité administrative, lundi 13 janvier 2020 à l'Université de Droit de Rouen pour une réunion d'informations sur les travaux de la cité.

Au cours de cette entrevue à laquelle participaient également l'architecte du projet ainsi que le responsable de Bouygues, l'entreprise retenue par le marché public, nous avons eu droit à un florilège d'auto-satisfactions sans retenue et une volonté manifeste d'éluder les difficultés.

En effet, mis à part les films et les images idylliques présentés sur l'extérieur de la future cité, l'ensemble des points soulevés par les différents représentants de la CGT ont été évacués par nos interlocuteurs sans jamais apporter de réponses précises aux légitimes interrogations des agents.

Ainsi, nous n'avons reçu quasi-aucune information sur l'intérieur de la cité après les travaux, ni sur les **espaces de travail**. Pire, le peu d'éléments transmis sont particulièrement inquiétants dans la mesure où l'architecte a parlé d'**espaces modulables** par des cloisons mobiles, de flex-office (bureau partagé), d'open-space (**espaces partagé et ouvert**), d'espaces de co-working. Visiblement l'objectif poursuivi est de mettre en place une organisation des espaces de travail copiée sur celui des start-up. Pour information, la seule image des bureaux montrée présentait un espace de « travail » dans lequel le mobilier se résumait à 4 fauteuils type « pouf » et une table basse !!!

Cette communication orientée visant à nier toutes les difficultés et les nuisances ne fait que renforcer notre volonté d'être associés à la rénovation de notre cadre de travail dans le but d'améliorer nos conditions de travail, car jusqu'à preuve du contraire, c'est bien nous, agents de la cité, qui devront y vivre et y travailler.

Les travaux devraient commencer en mars 2020 et se terminer en juillet 2023. Cette période de 40 mois sera décomposée en 3 phases, en commençant par la partie A du bâtiment. Il est prévu que 350 agents déménageront pendant la rénovation pour permettre le jeu de « chaises musicales » inhérent à l'avancée progressive des travaux. Les parties en travaux seront closes évitant ainsi la « co-habitation » entre bureaux et chantier. Cette procédure présentée par le préfet comme une concession est, pour nous bien la moindre des choses compte tenu des nuisances largement sous-estimées par le représentant de Bouygues, ce dernier a été jusqu'à parler de « machines modernes » faisant quasiment pas de bruit, grâce à des moteurs électriques (!!) et ne provoquant presque pas de vibrations (!!). Nous doutons fort du caractère « exemplaire » du chantier, et ce malgré le facilitateur chargé de la relation personnels / entreprises.

Plus grave, nous déplorons un manque d'informations quant aux opérations de **désamiantage** qui auront lieu et notamment au sujet de l'étanchéité entre les zones de travaux et les zones actives de bureaux.

L'AGRIA, à laquelle nous sommes très attachés, centralise un certain nombre de craintes. Elle continuera certes de fonctionner pendant les travaux, mais avec uniquement **280 places** (contre 700 actuellement). Une fois la rénovation achevée le restaurant ne disposera plus que de **488 places**. La préfecture balaye les réserves que nous avons formulées. Or le simple bon sens devrait suffire à constater qu'une rotation supplémentaire de 60% est inatteignable sans aménagement dont les agents seront une fois de plus pénalisés. On peut donc légitimement se questionner sur la viabilité du restaurant dans ces conditions. L'argument selon lequel il pourrait être chargé de fournir des repas à d'autres restaurants administratifs de la ville, notamment celui de la Préfecture, semble insuffisant.

Force est de constater que nous avons toutes les raisons d'être inquiets quant à l'organisation des espaces de bureaux rénovés et notre cadre de travail →

Dans le détail, le préfet a rappelé les objectifs de ce chantier.

1/ Améliorer la performance énergétique du bâtiment

On le sait, la cité n'a jamais fait l'objet de rénovation depuis sa construction. L'architecte en charge du projet promet des économies de l'ordre de 70%. Des **panneaux solaires** sur les toits devraient permettre d'être auto-suffisant en électricité et le changement complet des fenêtres est prévu. Cependant, une fois de plus on semble ici privilégier l'esthétique extérieure et au confort des agents. En effet, il ne sera **pas possible d'installer des stores extérieurs**. Or, un consensus est établi par les médecins de prévention et l'inspecteur santé sécurité au travail qui priorisent l'usage de ce type d'équipement pour lutter contre la chaleur. Compte tenu de la répétition des épisodes caniculaires, les choix faits ne semblent pas en adéquation avec nos besoins. Il est donc fort probable que nous continuerons à travailler dans des bureaux où la température dépassera les 35°C. La seule réponse apportée par l'architecte est l'installation d'écrans adhésifs, en cas de besoin. Ce dispositif a pourtant déjà fait la preuve de son inefficacité. L'alternative offerte est donc fraîcheur ou luminosité. Au vu du coût des travaux (96 millions d'euros) on aurait pu s'attendre à un niveau d'exigence plus élevé.

2/ Améliorer la qualité de vie au travail par la création d'aménités (sic)

En langage de préfet « aménités » veut dire espaces de convivialité. Il semble donc acquis que la question des conditions de travail et de vie au travail ne soit traitée, par les responsables du projet, que par l'installation de 3 ou 4 poufs, d'une table basse en bois clair, d'une cafetière à proximité d'une baie vitrée donnant sur la Seine... C'est sans doute agréable, mais là aussi cela nous paraît très insuffisant et manquant cruellement d'ambition.

Alors que les travaux vont débuter dans un peu plus d'un mois, à ce jour, aucune information n'est donnée quant à des services qui pourraient être offerts aux agents (la connexion avec la future ligne T5, la viabilité de l'AGRIA dans un contexte de réduction de près de la moitié des places assises, un parking gardé à l'identique malgré l'arrivée de 500 agents supplémentaires, etc ...)

Seule avancée réelle : l'implantation de **180 places de vélo**, mais sans casiers.

3/ Optimiser les surfaces

L'un des objectifs principaux de cette rénovation est l'implantation de 500 postes de travail supplémentaires à la cité. Le nombre d'agents passera donc de 1 300 à 1 800. Dix sites et quatre parcs domaniaux seront donc rendus à la politique immobilière de l'Etat, soit autant d'économies budgétaires.

Mais qu'en est-il du **ratio surface par agent** et donc des conditions de travail ? Nous avons rappelé au préfet que l'Etat s'est fixé un objectif de **12m²** de surface utile nette par agent. Selon le préfet ce critère sera respecté, mais il est actuellement dans l'incapacité de connaître la répartition des m² rénovés par Direction !!! Ainsi, rien ne dit que dans certains services la ventilation des surfaces aboutisse à une dégradation de cet espace minimum. D'autre part, les représentants CGT ont attiré l'attention sur les atteintes aux conditions de travail issues de l'organisation en open-space et du recours à des cloisons amovibles notamment en terme de nuisances sonores. Nous avons rappelé la parution de très nombreuses études notamment de l'Institut National de Recherche de la Sécurité (INRS) qui rappellent les atteintes de ce type d'organisation sur la santé des agents et sur l'efficacité au travail. Le préfet ne trouvant aucun argument à opposer s'est contenté de nier cette évidence. Nous tenons à sa disposition ces études.

L'Intersyndicale de la Cité Administrative souhaite qu'une véritable concertation avec les agents et les représentants du personnel soit mise en place. Les responsables du projet ont signalé que les différentes directions seront appelées à se prononcer sur les surfaces qui leur seront attribuées neuf mois avant la mise en fonction des bureaux.

Il est donc encore temps de construire cette grande opération de concertation notamment dans le choix du mobilier qui sera acheté et surtout sur les choix d'organisation des bureaux (open-space, flex-office).

L'Intersyndicale souhaite que ces points soient étudiés dans le cadre des instances institutionnelles (CHSCT) avec la documentation adéquate.